DLP 29-8-88036778

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

EDITION
BAS-VIVARAIS
(ARBORICULTURE ET VITICULTURE)

130 F
ABONNEMENT ANNUEL : [redacted]
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

21 Décembre 1987 N° de série continue 160 Bulletin n° 26

ARBRES FRUITIERS, PETITS FRUITS ET VIGNE
- quelques remarques au sujet de la dernière saison
- mesures prophylactiques : des mesures pour assainir les plantations

QUELQUES REMARQUES AU SUJET DE LA DERNIERE SAISON

ARBRES FRUITIERS

REMARQUES GENERALES

ACARIENS ROUGES - Quelques problèmes dans l'été

Le traitement sur les oeufs d'hiver n'a pas toujours pu être placé convenablement et quand il l'a été, les pluies abondantes du 3 au 10 avril ont diminué la rémanence du produit.

*** Rappelons quelques principes à respecter :**
- d'abord limiter le plus possible l'usage de produits favorisant les acariens.
- n'attendez pas les pullulations pour intervenir : tous les produits "décrochent" plus ou moins sur des populations importantes.
- lors d'une intervention acaricide, l'ensemble de la végétation doit être atteinte : il peut être nécessaire de mouiller abondamment.
- si plusieurs traitements sont nécessaires, alternez des matières actives différentes.

*** Quelques remarques au sujet des produits :**
- les produits à action ovicide APOLLO et CESAR ne seront plus conseillés qu'une seule fois dans la saison. Ces 2 produits ayant certaines propriétés communes dans leur mode d'action, il n'y a pas d'alternance entre l'un et l'autre.
- pour les interventions d'été, il est souvent nécessaire, voire indispensable d'utiliser un produit actif sur les adultes.
- les produits à action progressive n'ont pas une action de choc suffisante pour arrêter une pullulation.

ABRICOTIER

MONILIA DES FLEURS - Principale maladie à combattre

L'abricotier est sans doute le plus sensible des arbres fruitiers à noyaux au Monilia des fleurs. Les attaques de cette maladie peuvent emporter une partie de la récolte potentielle.

BACTERIOSE, CHANCRES - Des précautions à prendre pour limiter ces maladies

La bactériose peut amener un dépérissement brutal de l'arbre au printemps. Les chancres à Eutypa évoluent en plusieurs années mais affaiblissent les charpentières sur lesquelles ils s'installent.

Des mesures préventives à prendre dès la plantation :
- certaines (badigeon, traitements au cuivre) ont déjà été développées dans les Bulletins
- celles concernant la taille sont détaillées dans le paragraphe mesures prophylactiques

PECHER

MALADIES DE CONSERVATION - Une année difficile

Les conditions humides et orageuses de fin juin-juillet ont favorisé à la fois une évolution rapide des fruits vers la sur-maturité et un développement important de Monilia sur fruits.

De l'expérience de cette année, on peut retenir :
- l'importance des 3 ou 4 dernières semaines avant la récolte pour ces maladies.

7293

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

- une meilleure protection obtenue quand un des traitements de conservation a pu être réalisé avec un produit à base d'imide cyclique (KIDAN, ROVRAL, SUMISCLEX, RONILAN). Ceci montre une fois de plus l'intérêt de ces produits en conditions difficiles.

Les maladies de conservations ont aussi affecté, à un degré moindre, les autres espèces à noyaux.

PETITS FRUITS

CASSIS

OIDIUM - La principale maladie

Elle s'est développée, parfois de manière intense, peu avant la récolte.
Il paraît indispensable de protéger les plantations en ne dépassant pas 15 jours entre 2 interventions.

COCHENILLE DU MURIER - Elle attaque aussi le cassis

Un ravageur à surveiller.

MELON

MILDIOU - Exceptionnel dans nos régions, il a fait des ravages cette année.

La maladie a été initiée par les pluies de fin juin et s'est propagée rapidement courant juillet.
Tous les produits conseillés contre l'anthracnose sont également efficaces contre le mildiou, sauf BENLATE.
Cette maladie, courante sur melon de serre, reste exceptionnelle sur melon de plein champ dans nos régions.

VIGNE

Une année marquée par l'exceptionnelle humidité de juin-juillet.

MILDIOU - lers foyers tardifs, mais développement parfois important.

Localement, ces attaques ont grillé prématurément le feuillage.
Deux remarques :

- sur attaque déclarée, protéger les vignes des orages d'été avec un produit pénétrant.
- la protection cuprique de fin de saison doit absolument être renouvelée en cas de lessivage.

BLACK-ROT - Attaques tardives, directes sur grappes

Favorisées par les pluies et l'humidité persistante au moment où les grappes étaient les plus sensibles.

- en cas de risques graves, seuls les produits homologués contre le Black-rot sont susceptibles d'assurer une protection convenable.
  L'action "secondaire" de certains produits non homologués ne suffit pas : il faut alors ramener la dose de matière active efficace Black-rot à sa dose homologuée Black-rot.
- sur attaque déclarée, seuls les pénétrants IBE nouvellement homologués contre le Black-rot sont performants.

Contre le Mildiou et Black-rot, il ne faut pas relacher de façon systématique la protection au début de l'été.

BOTRYTIS - Une année particulièrement difficile

Seule l'utilisation de produits à base d'imide cyclique à 2 reprises a permis de limiter les dégâts :

- stade fermeture de la grappe,
- quelques jours avant le début de la véraison.

Rappelons toute l'importance des mesures prophylactiques.

- mesures culturales pour aérer la zone des grappes et éviter une trop grande vigueur.
- lutte efficace contre l'Oïdium et les vers de la grappe. Les méfaits de ces derniers sont trop souvent sous-estimés.

ESCA - Des symptômes fréquents sur l'ensemble du Bas-Vivarais

Dans les vignes atteintes, seul un traitement d'hiver arsénite de soude à 1250 g/hl, renouvelé l'hiver suivant, ralentira la progression de l'ESCA. Localement, la maladie est présente même sur des vignes de moins de 10 ans.